

Rectorat de l'académie de Créteil  
DPAE 2  
Gestion des opérations collectives  
Mél : ce.dpaeactesco@ac-creteil.fr

4, rue Georges Enesco  
94 010 Créteil Cedex  
www.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;
- Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- Vu le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié par le décret n°2005-997 du 22 août 2005 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel du Ministère de l'Education Nationale ;
- Vu Vu le décret 94-1017 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues;
- Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu les lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports du 5 novembre 2020 ;
- Vu les lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels de l'académie de Créteil du 15 janvier 2021 ;

## Arrête

**Article 1** : Sont inscrits, au titre de l'année 2023, sur la liste d'aptitude aux corps des Secrétaires Administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur (SAENES), les Adjoints Administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur (ADJAENES) dont les noms suivent :

1. Mme TOUSSAINT Rebecca, affectée au CLG les Aulnes à COMBS-LA-VILLE
2. BAZZI Emmanuelle, affectée au rectorat de CRETEIL à CRETEIL
3. Mme BARTOLO Alexandra, affectée au LGT Hector Berlioz à VINCENNES
4. Mme DJERBI Julia affectée au LPO Christophe Colomb à SUCY-EN-BRIE
5. Mme BOUET Céline, affectée au rectorat de CRETEIL à CRETEIL
6. Mme PINTO-PEIXOTO Maryvonne, affectée à la DSDEN de Seine-et-Marne à MELUN
7. Mme KOZLOWSKI Mildred, affectée à l'ONISEP à LOGNES

8. Mme VAN ESPEN Véronique, affectée à l'Université Paris-Nord à VILLETANEUSE
9. Mme BESNARD Valérie, affectée au CLG Stephane Mallarme à TRISGNY
10. Mme CORNIERES Céline, affectée au LGT Honore de Balzac à MITRY MORY
11. Mme BLAMEBLE France Lise, affectée à la DSDEN de Seine-Saint-Denis à BOBIGNY
12. Mme DARDE Alexandra, affectée au LGT Henri Wallon à AUBERVILLIERS
13. M.TROCME, affecté au rectorat de CRETEIL
14. Mme DELMEZ PICHON Florelle, affectée au CLG Henri IV à MEAUX
15. Mme DJOUADA Fatiha, affectée au GLG Jules Valles de CHOISY-LE-ROI
16. Mme DRAUSSIN Catherine, affectée au LPO JEHAN de CHELLES à CHELLES
17. Mme YAHYAOUI Ezzouhra, affectée au rectorat de CRETEIL
18. Mme MOUREY Carine, affectée au CLG Marie LAURENCIN d'OZOIR-LA-FERRIERE
19. Mme BENSOUNA Fetahia, affectée au CLG HENRI CAHN à BRY-SUR-MARNE
20. M.NOEL Serge, affecté au LPO Alfred NOBEL à CLICHY-SOUS-BOIS
21. Mme SORNOM-OSTYN Nathalie, affectée au LGT Jules FERRY à COULOMMIERS
22. Mme DJEBOU Hanen, affectée au rectorat de CRETEIL à CRETEIL

**Article 2** : Monsieur le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 18/07/23 .

**Pour le recteur et par délégation  
Le Secrétaire général de l'académie de Créteil**

**Mehdi CHERFI**